Décision 26-DCC-32 du 26 janvier 2026

relative à la prise de contrôle exclusif des titres détenus par les sociétés Société Financière Sainte-Marguerite et SCI de Saint-Roch, dans des sociétés du groupe Établissements Sainte-Marguerite par le groupe Almaviva

Posted on: 26 janvier 2026 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	groupe Almaviva
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Titres dans des sociétés du groupe Établissements Sainte-Marguerite

Lire

Le texte intégral
150.87 Ko